



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

**Session du 13 mai 2019**

**Sessione di u 13 di maghju di u 2019**

**Rapport N° 2019-16**

**Raportu N° 2019-16**

## **Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

**Objet :** Travaux de la Commission « Eau »

**Oggetu :** Travagli di a Cummissione « Acqua »

Les travaux de la Commission Eau réunie sous la présidence de M. Henri FRANCESCHI ont fait l'objet d'une première présentation devant cette assemblée lors de la séance plénière du 11 février dernier.

Réunie de nouveau le 14 mars dernier, cette Commission a poursuivi son objectif initial de consulter les territoires sur trois grands sujets :

1. Les assises de l'eau
2. Le 11<sup>ème</sup> programme
3. Le plan d'adaptation au changement climatique.

Ainsi, sur les **Assises de l'eau**, les élus ont émis un avis favorable sur le rapport « Les enjeux de gestion de la ressource en eau - Contribution aux Assises de l'eau » présenté à l'Assemblée de Corse les 21 et 22 février derniers et M. Paul-Joseph Caitucoli a soumis la proposition de relayer la demande de la fondation de Nicolas Hulot visant à inscrire dans la Constitution l'eau comme un bien public qui ne peut pas être privatisé.

Sur le **11<sup>ème</sup> programme**, approuvé en octobre 2018, il est indiqué que la diminution de l'enveloppe de 92 millions d'euros à 75 millions, n'était pas figée mais la discussion avec l'Agence de l'Eau au travers le Comité de Bassin est terminée. Les négociations s'ouvrent donc directement avec l'Etat. Il est par conséquent, important d'avoir d'une part, un projet à l'échelle de l'EPCI pour rationaliser et optimiser les aides autour d'un projet de territoire cohérent et d'identifier d'autre part, les besoins actuels et à venir pour négocier des moyens supplémentaires.

Cela suppose de faire des études pour déterminer quels seraient les besoins en cours et à venir qui ne seraient pas couverts par l'enveloppe du 11<sup>ème</sup> programme.

Il est donc, rappelé avec force par les représentants des maires et des présidents des Communautés de communes que ces études ne pouvaient pas être supportées uniquement par les territoires, notamment les territoires de l'intérieur. Il est relevé également que



## Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

l'instauration de la taxe sur les cours d'eau pose de réel problème tant d'acceptabilité sociale que technique quant à la détermination du « juste » prix de l'eau.

Les négociations en cours avec l'Etat intégreront donc, ces contraintes et la compensation du transfert de la compétence GEMAPI sera demandée pour permettre aux territoires de répondre à ces impératifs de qualité et de précarité, car l'effort social à faire sur le prix de l'eau et le prix de l'assainissement doit être partagé et conçu comme un élément d'aménagement du territoire.

De son côté, la Collectivité de Corse propose de mettre en place un service d'ingénierie pour permettre aux collectivités de bénéficier d'un soutien pour l'exercice de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. C'est d'ailleurs l'objet du prochain rapport présenté ce jour.

Enfin, sur le **plan d'adaptation au changement climatique**, qui rejoint aussi la question de l'érosion côtière soulevée par la Commission « Protection du littoral et du milieu marin » de la Chambre des Territoires, il sera également procédé à des études pour se projeter à 30 voire 50 ans et il sera également demandé à l'Etat d'accompagner les territoires dans les projets d'investissement qui devront être envisagés pour anticiper ce phénomène de dimension internationale.

Le compte rendu de cette réunion est joint au présent rapport, je vous propose de l'approuver et d'autoriser la Commission à poursuivre ses travaux.

**Vi pregu di deliberà ne.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.